

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

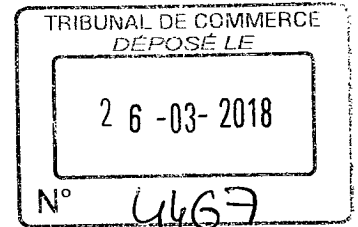
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00127

Numéro SIREN : 440 951 689

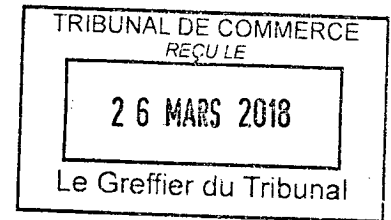
Nom ou dénomination : 2 FSR

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 4467



**“2 FSR”**

**Société A Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 24 500,00 €uros**  
**Siège Social : 306 Avenue de Laon**  
**51100 REIMS**  
**440 951 689 RCS REIMS**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ  
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

**Présenté par la SARL COMPTAVEC**  
**Commissaire aux comptes**  
Membre de la compagnie régionale de REIMS

# **“2 FSR”**

**Société A Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 24 500,00 Euros**  
**Siège Social : 306 Avenue de Laon**  
**51100 REIMS**  
**440 951 689 RCS REIMS**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION** **DE LA SARL 2 FSR** **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignés en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 Février 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 154 222 €. Aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la date de clôture.
- Le bilan clos le 30 Septembre 2017 fait ressortir un besoin en fonds de roulement d'environ 10 K€. Ce besoin fluctue régulièrement au rythme de l'activité.

- La situation au 30 Septembre 2017 ne fait pas ressortir de besoin en fonds de roulement sans financement.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

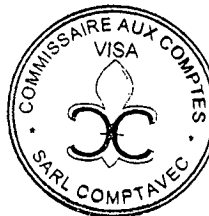
- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier.

Reims, le 08 Mars 2017



**SARL COMPTAVEC**  
**M.JEULIN Paul-Emmanuel**  
*Commissaire à la transformation*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Reims*

**“2 FSR”**

**Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 24 500,00 €uros  
Siège Social : 306 Avenue de Laon  
51100 REIMS  
440 951 689 RCS REIMS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**Présenté par la SARL COMPTAVEC  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de REIMS**

# **“2 FSR”**

**Société A Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 24 500,00 €uros**  
**Siège Social : 306 Avenue de Laon**  
**51100 REIMS**  
**440 951 689 RCS REIMS**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION** **DE LA SARL 2 FSR** **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignés en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 Février 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 154 222 €. Aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la date de clôture.
- Le bilan clos le 30 Septembre 2017 fait ressortir un besoin en fonds de roulement d'environ 10 K€. Ce besoin fluctue régulièrement au rythme de l'activité.

- La situation au 30 Septembre 2017 ne fait pas ressortir de besoin en fonds de roulement sans financement.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier.

Reims, le 08 Mars 2017



**SARL COMPTAVEC**  
**M.JEULIN Paul-Emmanuel**  
*Commissaire à la transformation*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Reims*